

BILAN DE MANDAT 2025-2026

GUILLAUME GONTARD

– SÉNATEUR DE L'ISÈRE –

Président du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires



■ Bilan de six ans de présidence.....	02	■ Agriculture.....	12
■ Édito.....	03	■ Justice sociale	14
■ Montagne et ruralité.....	04	■ Fin de vie.....	16
■ Industrie et énergie.....	06	■ Défense des libertés.....	17
■ Collectivités locales.....	08	■ International.....	18
■ Déplacements.....	10	■ Mon écosystème.....	20



SIX ANS DE PRÉSIDENTENCE DU GROUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES :

Voilà six ans que l'écologie politique a son groupe au Sénat et que j'ai l'honneur de le présider. Une fonction très riche, qui m'a permis d'animer un collectif formidable et de le représenter dans de nombreuses instances, notamment dans les échanges avec le président de la République et le Gouvernement.

Je suis très fier de ce que nous avons accompli en six ans et de nos victoires significatives :

Défense des haies, interdiction des PFAS, droit à l'IVG dans la Constitution... D'autres projets n'ont pas abouti, mais restent des priorités : intermittence pour les artistes-auteurs, réduction des pesticides, taxe Zucman, RSA jeune, défense de la pêche artisanale...

Notre groupe a aussi mené des enquêtes majeures sur la rénovation énergétique des logements, les marges de la grande distribution ou encore TotalEnergies, qui ont mis en lumière de nombreux dysfonctionnements dans nos politiques publiques et formulé de riches propositions pour y répondre. Fermement attachés à nos valeurs, nous continuerons à les porter sans relâche dans les prochaines années : accélération de la transition écologique, défense de notre modèle social, justice fiscale, protection des libertés publiques, etc et bien sûr soutien aux collectivités qui œuvrent tous les jours pour l'intérêt général.

Après six ans en tant que président de groupe, j'aurai plaisir à transmettre ma fonction début octobre, fier de ce que nous avons accompli et plein de volonté pour poursuivre ces combats au sein du groupe Écologiste - Solidarité et Territoires.

55 ans

Architecte de profession

Conseiller municipal du Percy

**Sénateur de l'Isère 2017-2023
2023-...**

**Président du groupe Écologiste
Solidarité et Territoires (GEST)
depuis 2020**

**Membre de la commission des
affaires étrangères, de la défense et
des forces armées depuis 2020**

**Vice-Président de la délégation
sénatoriale aux entreprises**

Anciennement :

**Maire du Percy et conseiller
communautaire
du Trièves (2008 - 2017)**

**Vice-Président de la commission
Aménagement du Territoire et
Développement Durable (2017-2020)**

*Légende couverture : Visite du hameau de la Bérarde
avec la mission sénatoriale sur la loi montagne*

UNE ANNÉE DE PLUS À FAIRE VIVRE L'ÉCOLOGIE, LA JUSTICE SOCIALE ET LES LIBERTÉS PUBLIQUES

Nous vivons aujourd'hui l'un des étés les plus frais du reste de notre vie. Pourtant, les incendies ravagent nos forêts, la sécheresse anéantit les récoltes et les canicules s'installent durablement. Le dérèglement climatique n'est plus une menace lointaine : il bouleverse déjà notre quotidien.

Tout cela était prévisible. Les scientifiques alertent depuis des décennies, mais nous ne sommes toujours pas prêts. Les bouilloires thermiques restent trop nombreuses, les moyens de lutte contre les incendies sont insuffisants, notre modèle agricole peine à s'adapter et nos ambitions climatiques restent en retrait. Gouverner, c'est prévoir. L'anticipation, la planification, l'adaptation et la protection devraient guider chacune de nos politiques publiques.

Il n'y aura pas de transition écologique réussie sans les territoires. Le rôle de l'État est de fixer un cap, de planifier et de donner aux collectivités les moyens d'agir. La diversité de nos territoires est une force : elle nourrit l'innovation et les solutions concrètes. Encore faut-il faire confiance aux élus locaux plutôt que de brider les initiatives. Face aux crises climatique, sociale et démocratique, l'immobilisme est une impasse.

Plus que jamais, l'écologie, la solidarité et les territoires doivent avancer ensemble. C'est le projet que nous portons en Isère comme au Sénat, avec une conviction intacte : l'écologie n'est pas le problème, elle est la solution. Agissons !

Guillaume Gontard

Statistiques

(d'octobre 2025 à juillet 2026)

293 interventions en séance

125 interventions en commission et dans le cadre de la mission d'information

32 questions au gouvernement (7 orales et 25 écrites)

1393 amendements signés dont 123 adoptés

4 résolutions signées

6 propositions de lois signées

MONTAGNE ET RURALITÉ : AGIR POUR LA TRANSITION DE NOS TERRITOIRES



Présentation du livret montagne des Écologistes à Tignes (Savoie)

Mission d'information loi montagne et loi littoral

De février à début juillet, j'ai présidé une mission d'information du Sénat sur la loi montagne et la loi littoral. Depuis 40 ans, ces textes préservent ces territoires fragiles et attractifs, mais quelques difficultés réglementaires existent dans leur application. Surtout, il est nécessaire de les actualiser pour tenir compte des effets du changement climatique, qui érode les côtes et multiplie les éboulements en montagne.

Avec le rapporteur Jean-Michel Arnaud, sénateur centriste des Hautes-Alpes, nous avons donc mené un vaste travail d'auditions sur ce sujet pour entendre tous les acteurs : collectivités territoriales, services et opérateurs de l'État, acteurs économiques, juristes, scientifiques... Nous avons aussi fait plusieurs déplacements de terrain, notamment en Isère. J'ai acquis de ces travaux la conviction qu'il faut préserver ces « lois cathédrales », qui ont trouvé le juste équilibre entre développement économique et préservation de paysages exceptionnels.

Les contraintes d'urbanisme ne bloquent pas les projets intelligents. Certes, elles complexifient et allongent les projets, mais elles les tirent vers le haut jusqu'à faire ensuite la fierté des élu.es. Face à ce constat très largement partagé, je regrette que le rapporteur n'ait retenu que les difficultés et proposé d'assouplir de nombreuses règles pour urbaniser davantage. **Au lieu de défaire ces lois, je souhaite au contraire les amplifier et les adapter aux effets du changement climatique.** J'ai donc refusé de voter et signer le rapport, mais j'ai rédigé une contribution personnelle pour y développer mon point de vue.

Pour les mêmes raisons et au même moment, j'ai voté contre la loi « pour une montagne vivante et souveraine » qui assouplit trop fortement la contrainte de continuité urbaine en montagne, autorise à relever des ruines en pleine nature et surtout ignore les impacts du réchauffement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau.

Déplacement de la mission sénatoriale au lac de Serre-Ponçon



« LA LOI MONTAGNE PRÉSERVE NOS PAYSAGES SANS NUIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »



Effondrement de la carrière de la Rivière : et après ?

L'effondrement de la carrière de La Rivière en juillet 2024 n'a pas fait de victime, mais a laissé des gros dégâts : terres agricoles inexploitables et route départementale impraticable, obligeant les habitant.es de 14 communes à prendre l'autoroute payante pour se déplacer. Surtout, cet effondrement révèle des défaillances structurelles dans la surveillance des carrières par les concessionnaires et par l'État. Je me mobilise pour que toute la lumière soit faite sur cet événement et salue la décision de justice du 27 mai 2026 de condamner deux responsables de la carrière.

Il nous faut désormais aller plus loin, en rendant gratuite l'A49 entre Saint-Marcellin et Voreppe et en renforçant les moyens de l'Etat pour surveiller les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour mieux prévenir ces risques à l'avenir.

La culture en ruralité, l'oubliée des débats ?

Début 2026, le Sénat organisait un débat sur la culture en milieu rural, à la demande du groupe écologiste, que je préside. Il s'agit en effet d'une compétence importante des municipalités, malheureusement largement sacrifiée dans les budgets ces dernières années. Souvent vue comme une variable d'ajustement, la culture est pourtant bien plus que cela : c'est un moyen d'enrichir sa compréhension du monde, d'être traversé par des émotions et des sentiments forts et de renforcer du lien social. De nombreux élu.es locaux l'ont compris et apportent comme ils et elles le peuvent une aide indispensable pour monter ou sauver de très beaux projets culturels locaux, souvent portés par des associations et des bénévoles.

C'est à elle et eux que j'ai rendu hommage lors de mon intervention.



Mon intervention

Loi d'orientation des transports : défendons nos trains du quotidien

Le ferroviaire français souffre aujourd'hui d'un sous-investissement chronique, conséquence de décennies de priorité donnée au TGV au détriment du réseau du quotidien. Vieillesse des infrastructures, hausse du trafic, nouveaux usages, adaptation au changement climatique et ouverture à la concurrence fragilisent un système qui a pourtant un rôle central dans la transition écologique.

À l'occasion de la loi d'orientation des transports, j'ai défendu un investissement massif dans le réseau existant, notamment en obtenant que le contrat entre l'État et SNCF Réseau priorise son entretien et à sa modernisation, ainsi qu'à son adaptation au changement climatique et au développement du fret ferroviaire et fluvial. J'ai également soutenu l'affectation des futures recettes des concessions autoroutières au financement des infrastructures, tout en dénonçant l'ouverture à la concurrence, qui affaiblit la SNCF sans améliorer le service sur les petites lignes, ainsi que l'indexation des tarifs des billets sur l'inflation.





INDUSTRIE / ÉNERGIE : NOS SAVOIR-FAIRE SONT NOTRE SOUVERAINETÉ

Depuis l'essor de la houille blanche il y a un siècle, l'Isère est un territoire industriel et scientifique d'avant-garde. Si de nouvelles entreprises prometteuses voient régulièrement le jour, beaucoup d'autres sont en crise du fait de la concurrence internationale et de la rapacité des actionnaires. Je me bats donc pour préserver et développer l'industrie iséroise.

Vencorex/Exalia : un immense gâchis

Malgré un an et demi de mobilisation des salarié.es, des syndicats, des élu.es locaux et des parlementaires, l'usine Vencorex de Pont-de-Claix ne rouvrira pas. Ce fabricant de chlore et de dérivés, dont les produits sont essentiels à notre souveraineté (carburant des fusées Ariane et des missiles, nettoyage des réacteurs nucléaires, etc) a été victime de la concurrence asiatique et d'un manque d'investissement. Après avoir plaidé pour sa nationalisation temporaire, j'ai soutenu le projet de reprise en SCIC, Exalia, porté par Séverine Dejoux (CGT) et l'entrepreneur Olivier Six, soutenus par la Métropole Grenoble-Alpes.

Malheureusement, cette reprise a été rejetée par le tribunal de commerce. Composition 100% patronale, délais trop courts pour monter des dossiers de reprise, manque d'indépendance des auxiliaires de justice, critère du prix de rachat primant sur tous les autres enjeux : les tribunaux de commerce doivent être réformés. **J'ai interpellé le Gouvernement sur ce sujet et continuerai à me battre pour faire changer cette situation.**

Sur le piquet de grève de Teisseire



**AVENIR DE LA CHIMIE
GRENOBLOISE :
RÉFORMONS LES
TRIBUNAUX
DE COMMERCE !**

Aides publiques et droits de douane : pour un Etat stratégique

CONDITIONNONS LES AIDES PUBLIQUES AU SECTEUR DES SEMI-CONDUCTEURS !



J'ai également soutenu d'autres entreprises en difficulté, comme Ferroglobe à Livet-et-Gavet et en Savoie, dont les salarié.es sont au chômage partiel depuis des mois. Le silicium raffiné qu'ils produisent est pourtant stratégique : panneaux solaires, silicones... Avec d'autres parlementaires, j'ai interpellé le Gouvernement et la Commission européenne pour réagir face au dumping asiatique afin de sauver cette filière. Seules des barrières douanières tenant compte des conditions sociales et environnementales de production peuvent sauver nos industries. **J'ai aussi soutenu les salarié.es du fabricant de sirops Teisseire (Crolles)**, sacrifié.es par Carlsberg, qui a siphonné la trésorerie et délocalisé la production. Face à ce pillage, **j'ai demandé au Gouvernement de récupérer les aides publiques versées**. J'ai repris cette demande de transparence et de réaction de l'Etat pour les aides publiques pour le secteur des semi-conducteurs, qui a bénéficié de 5 milliards d'euros d'argent public en 7 ans. Le cas de STMicroelectronics à Crolles est emblématique : près de 600 millions d'euros ont été versés alors que l'extension annoncée est au point mort et que 1000 emplois sont supprimés au lieu d'être créés. Ces aides doivent impérativement être conditionnées !

Transition énergétique

La relance industrielle de la France passera également par une politique énergétique ambitieuse. Or, l'obsession anti-éolienne de la droite et de l'extrême-droite, qui avaient fait voter un moratoire sur le développement des énergies renouvelables, a fait perdre trois ans à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Je me suis battu pour que ce texte aboutisse enfin et qu'une trajectoire de développement des renouvelables y soit conservée.

L'année a aussi été marquée par une réforme du secteur hydroélectrique, dont les investissements étaient bloqués depuis 10 ans par un contentieux avec Bruxelles. Ayant toujours refusé l'ouverture à la concurrence et la privatisation des barrages, j'apprécie que la loi de compromis adoptée garantisse leur maintien dans le giron public. Néanmoins, un risque de privatisation déguisée via des ouvertures de capital et un "ARENH hydro" forçant EDF à vendre près de 40% de sa production à ses concurrents m'ont conduit à m'abstenir.

J'ai également visité des entreprises iséroises œuvrant pour la transition énergétique comme Rosi Solar (Saint-Honoré), premier site de recyclage de panneaux photovoltaïques en France. Son procédé permettant de récupérer tous les composants des panneaux sera fort utile dans les années à venir, alors que le nombre de panneaux en fin de vie va fortement augmenter.



Visite de l'entreprise Rosi Solar



Visite de l'entreprise Heliup



Visite du CEA de Grenoble

COLLECTIVITÉS : ACCOMPAGNER LES ÉLU.ES DANS L'EXERCICE DE LEUR MANDAT

En cette année d'élections municipales, les nouveautés ont été nombreuses. Mode de scrutin, parité, statut de l'élu... Beaucoup de chantiers entamés ces dernières années ont enfin vu le jour, bien qu'avec certaines limites. Si ces progrès sont à saluer, la volonté de l'Etat de se décharger de certaines missions sur les communes sans leur en donner les moyens financiers est de plus en plus problématique.

Statut de l'élu : des avancées notables... à poursuivre



Avec Laurence Ruffin, maire de Grenoble

Après près de deux ans de débat et deux lectures dans chaque chambre, le statut de l'élu local a enfin vu le jour pour ce nouveau mandat municipal. Une bonne nouvelle qui permet de lutter contre la « fatigue municipale », devenue préoccupante sur le mandat 2020-2026. Ce statut, combiné à des indemnités rehaussées, offre désormais de bonnes conditions pour exercer des mandats concrets, passionnants par la proximité avec les citoyen.nes mais également fatigants et difficiles pour les nouveaux élu.es.

De vraies avancées ont été obtenues par les écologistes : congé maternité, droit d'absence des salariés et élus en situation de handicap, remboursement des frais de transport et de séjour pour assister aux conseils, plus de jours de congés des élu.es, ouverture des formations du CNFPT aux élu.es de petites communes... Mais cette loi demeure incomplète : pas d'autorisation d'absence pour aider les artisan.es, agriculteurs et agricultrices, entrepreneurs et entrepreneuses à devenir élu, absence de formation sur les risques naturels majeurs et les violences sexistes et sexuelles (VSS) et absence de budget supplémentaire. J'ai également interpellé le Gouvernement pour accélérer la publication des décrets sur le cumul de l'Allocation adulte handicapé (AAH) avec les indemnités d'élu.

Budget : redonnons du pouvoir aux collectivités !

Rapport
autonomie
fiscale



Depuis des années, de nombreuses compétences sont déléguées aux collectivités, avec des compensations financières insuffisantes. Dans le même temps, les ressources propres des collectivités diminuent avec la suppression d'impôts locaux (taxe d'habitation sur les résidences principales, CVAE...) et les dotations de l'Etat baissent.

Ce n'est plus tenable ! Je me suis fortement battu à l'occasion du budget 2026, ce qui a permis de limiter la baisse de dotation à 2 milliards d'euros, alors que le RN avait fait voter 5 milliards en moins à l'Assemblée nationale. Je demande aussi la suppression du DILICO, épargne forcée imposée aux intercommunalités, et l'augmentation du Fonds vert pour soutenir la transition écologique. Si nous avons réussi à limiter la casse, la trajectoire actuelle est une impasse. Je défends donc le renforcement de l'autonomie fiscale des collectivités, sujet sur lequel mon collègue écologiste Thomas Dossus a réalisé un vaste rapport.

Congrès des maires : l'Isère 2025 au Sénat





Commémoration des faits de résistance au Percy

Des conseils municipaux presque paritaires, des exécutifs encore très masculins

L'élection municipale de 2026 a élargi l'obligation de parité des listes à toutes les communes, en mettant fin au panachage dans les communes de moins de 1000 habitants. Cette réforme que j'ai soutenu a eu des effets majeurs : plus de 48% des élus locaux sont des femmes, contre 42% dans le précédent mandat, un chiffre qui passe même de 37% à 52% dans les petites communes !

Si la parité dans les conseils est désormais acquise, les postes de pouvoir restent encore largement occupés par des hommes : seules 23% des maires sont des femmes. L'attribution des délégations reste aussi souvent très genrée, des portefeuilles comme les finances ou l'urbanisme échouant généralement à des hommes, quand les femmes héritent de la petite enfance ou de la santé. Progresser sur ce point nécessite de poursuivre le changement de mentalités en cours, mais aussi des mesures concrètes : gardes d'enfants, congé menstruel, lutte contre les VSS et discriminations, transparence des indemnités...



Inauguration à Saint-Romain-de-Jallonnas

Polices municipales : l'Etat se défausse-t-il sur les collectivités ?



LOI SUR LES POLICES MUNICIPALES : L'ETAT SE DÉFAUSSE-T-IL SUR LES COLLECTIVITÉS ?

Peu de temps avant les municipales, le Sénat a adopté une loi renforçant le pouvoir des polices municipales et gardes-champêtres, en leur permettant de mener plus de contrôles, des relevés d'identité et de verbaliser davantage. Si le cadre légal méritait une modernisation, le renforcement continu de leurs prérogatives crée une confusion dans l'articulation des missions avec la police nationale et la gendarmerie. Le risque est que l'État se défausse de ses responsabilités en forçant les maires à renforcer leur police municipale.

D'anciens ministres de l'Intérieur avaient déjà reproché à certain.es maires de trop peu investir dans leur police municipale, alors que les communes ont peu de moyens et que le ministère refuse toute transparence sur les effectifs de policiers déployés réellement dans chaque ville, sujet sur lequel j'ai interpellé Bruno Retailleau. Par ailleurs, ce texte renforce les inégalités entre les communes ayant les moyens de s'offrir une police municipale bien formée et bien dotée et les plus pauvres. Au contraire de la tendance à l'armement généralisé et à la multiplication des caméras, je suis partisan d'une police de proximité, centrée sur la pédagogie, l'écoute et le dialogue. En tissant des liens forts avec les habitant.es, nombre de délits et crimes peuvent en effet être entravés ou résolus plus facilement. **Je ne m'oppose pas par principe aux caméras ou à l'armement des polices municipales, mais considère que cela ne doit pas être un automatisme, car d'autres solutions plus efficaces existent pour assurer la sécurité.**

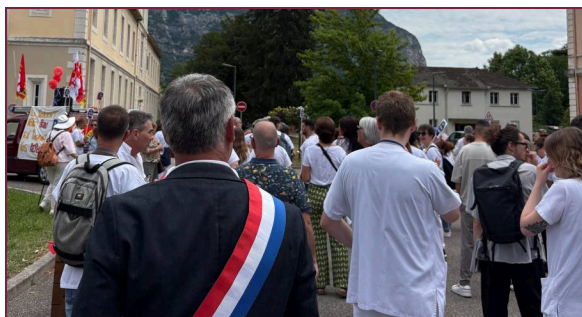
Sur le terrain



Rencontre avec les élu.es du Vercors



Rencontre avec le Maire du Sappey-en-Chartreuse



Centre hospitalier Sainte-Egrève, soutien aux soignant.es mobilisé.es



Foire aux dindes de Sablons



Visite à la maison de pays du Trièves

Rencontre avec Fabienne Gilbertas et Alexandre Dufour, cueilleurs professionnels



Ferme ouverte à Bourg-d'Oisans



Visite de la ferme bio du Grand Veymont



40 ans du Parc du Vercors



**Conseil municipal et
Conseil des Enfants de Poisat**



**Visite du Centre éducatif renforcé
La Sauvegarde à Autrans-Méaudre**



Village fleuri à Tencin



**Parrainages républicains
à La Motte-d'Aveillans**



**Rencontre avec les lycéens et
les collégiens de l'Isère**



**Avec Nadine Reux et Florence
Boutantin (Charnècles et
Saint-Jean-de-Moirans)**



"Ramène ta fraise" à Froges



**Panthéonisation de Marc
Bloch et Simone Vidal**

AGRICULTURE : UN SYSTÈME PRODUCTIVISTE DANS L'IMPASSE

Après un troisième hiver où s'est exprimée la colère agricole, le Gouvernement et la droite sénatoriale persistent dans leur stratégie de fuite en avant plutôt que de traiter les problèmes à la racine. Je défends un tout autre modèle : l'arrêt du libre-échange, le passage en bio et des prix garantis pour assurer des revenus décents aux agriculteurs et agricultrices.

Loi d'urgence agricole : les vrais problèmes toujours ignorés

Après la loi d'orientation agricole et la loi Duplomb - partiellement censurée par le Conseil constitutionnel - et l'entrée en vigueur du traité de libre échange Mercosur, la colère agricole persiste. Le Gouvernement entend y répondre par un nouveau texte: la loi d'urgence agricole.

Celle-ci laisse de côté des enjeux essentiels et ne répond en rien aux difficultés de la profession : concurrence internationale, juste rémunération des agriculteurs et agricultrices, préservation des petites fermes, accès au foncier, adaptation au changement climatique, transition agroécologique... À l'inverse, il prolonge un modèle productiviste orienté vers l'augmentation de la production et des exportations, sans réflexion sur les besoins alimentaires, la préservation des ressources naturelles, ni la souveraineté à long terme.

Le texte comporte également de nombreuses dispositions fragilisant la protection de l'eau, des zones humides et de la biodiversité, en renforçant notamment les pouvoirs de l'État au détriment de la **gouvernance locale** pour faciliter l'irrigation et les méga-bassines.

Il favorise par ailleurs une agriculture plus dépendante des pesticides avec la réintroduction des néonicotinoïdes, l'allègement des contraintes sur les élevages industriels et la remise en cause des zones de protection. Pour défendre le pastoralisme et accompagner les éleveur.euses, la seule (fausse) réponse du gouvernement est d'abattre toujours plus de loups, jusqu'au cœur des parcs naturels. J'ai dénoncé ce miroir aux alouettes.

Face à ces orientations, **j'ai défendu une série d'amendements visant à préserver la gouvernance de l'eau**, protéger les captages et les zones humides, maintenir les compensations écologiques, encourager la sobriété des usages et renforcer la concertation locale. **J'ai également soutenu des mesures en faveur d'une meilleure rémunération des agriculteurs et agricultrices**, notamment par un meilleur encadrement des pratiques de la grande distribution et davantage de transparence sur les prix versés aux producteurs et productrices. **Enfin, j'ai défendu une meilleure cohabitation avec le loup en renforçant les brigades loups et les moyens de l'OFB, et en soutenant les expérimentations du PNR du Vercors.** Malheureusement, la droite sénatoriale est restée inflexible et a fait voter sa loi d'impasse agricole.

Mes interventions



Salon de l'Agriculture



Manifestation contre la loi Duplomb 2

Épidémies animales : un enjeu de santé globale

Dermatose nodulaire, fièvre catarrhale ovine, maladie hémorragique épizootique, peste porcine africaine, influenza aviaire, tuberculose bovine... **Les maladies qui touchent les animaux, les épizooties, ne sont plus des crises isolées : elles se succèdent, se répètent et s'intensifient.** Ces maladies ont des conséquences graves pour les filières d'élevage et représentent un véritable défi pour notre système agricole et sanitaire.

Avec mon collègue Daniel Salmon, sénateur d'Ille-et-Vilaine, nous avons donc organisé au Sénat un colloque à ce sujet en février, avec des juristes, des ingénier.euses, des agriculteurs et agricultrices, des vétérinaires, des sociologues et des biologistes.

Pour anticiper gérer ces crises sanitaires, nous devons intégrer l'ensemble des acteurs dans les instances sanitaires, à commencer par les éleveurs et éleveuses, renforcer la robustesse génétique des troupeaux, favoriser l'élevage en plein air, investir dans la recherche scientifique et les vaccins, protéger la biodiversité, renforcer le maillage vétérinaire, proportionner et cibler les mesures sanitaires, modifier le système d'indemnisation... **Il est urgent de tout changer.**



**COLLOQUE AU SÉNAT -
L'ÉLEVAGE FACE AUX
ÉPIZOOTIES : UN ENJEU
DE SANTÉ ANIMALE ET DE
SANTÉ GLOBALE**

**CULTIVER L'AVENIR :
COLLOQUE SUR LA FILIÈRE
HERBORISTE FRANÇAISE**



Colloque sur l'herboristerie au Sénat

Reconnaissance de la filière herboriste

Depuis 1941 et un décret du gouvernement de Vichy, le diplôme d'herboriste n'existe plus et la filière manque de reconnaissance. Il s'agit pourtant d'un secteur d'avenir qui préserve notre biodiversité, renforce l'économie locale et nationale face à l'importation de plantes étrangères et favorise notre bien-être.

A la suite du rapport sénatorial de mon collègue Joël Labbé, je me mobilise donc pour faire à nouveau **reconnaître cette filière** : rencontre avec des herboristes en Isère, débat dans le Tarn et bientôt un groupe de travail parlementaire en lien avec les interprofessions. Nous avons surtout organisé un grand colloque au Sénat avec tous les actrices et acteurs de la filière pour faire le point sur les avancées, sept ans après le rapport Labbé et dresser les perspectives pour le futur afin, notamment, de mettre à jour la réglementation

RENFORCER LES DROITS ET L'ÉGALITÉ

Alors que la pauvreté augmente fortement, le Gouvernement s'acharne à démanteler notre État social. Cette année encore, je me suis mobilisé pour défendre les services publics, le Code du travail et des dispositifs de solidarité qui ont fait leur preuve.

Repas à 1 euro pour les étudiants

Membre du conseil d'administration du CROUS de Grenoble sur proposition des syndicats étudiants, je me bats pour améliorer leurs conditions de vie alors que la précarité étudiante a explosé sous la présidence Macron : plus de 25% des étudiant.es déclarent vivre avec moins de 100 euros par mois une fois leur loyer réglé et 48% ont déjà sauté un repas pour raisons financières. Je me réjouis donc de la généralisation des repas à 1€ pour tous les étudiant.es dans tous les CROUS de France, demande de longue date des syndicats que nous avons fait voter dans le budget. Je me suis rendu en mai 2026 sur le campus de Grenoble pour échanger avec le CROUS et visiter une résidence étudiante et continuerai de me mobiliser pour de bonnes conditions d'étude, notamment en adaptant la vie étudiante, et en particulier les logements, aux fortes chaleurs.



Manifestation pour la justice sociale et climatique



Protection de l'enfance : un système défaillant

Les violences faites aux enfants restent encore légion dans notre pays : chaque semaine, un enfant meurt sous les coups de ses parents et chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, dont 77 % au sein de la famille, d'après le Comité interministériel à l'enfance. Pour les protéger, des solutions de placement via l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) existent. Mais l'offre est insuffisante : 77% des juges des enfants ont déjà renoncé à des placements en raison d'une absence de place.

Manque de moyens et de formations, violence dans les foyers, délais d'instruction très longs... Tout le système de protection de l'enfance, géré par les Départements, est défaillant. **Face au refus du Département de l'Isère de créer une mission d'information et d'évaluation, les conseillères départementales écologistes Pauline Couvent et Marie Questiaux ont lancé une mission indépendante sur la protection de l'enfance en Isère, à laquelle je me suis associée.** Depuis plusieurs mois, nous menons des auditions auprès des familles, des professionnel.les et des associations. Une première partie du rapport sera publiée en novembre.



Au Sénat, je me suis battu pour l'adoption de la proposition de loi accordant le droit à un avocat à tous les enfants de l'ASE afin de faire valoir leurs droits dans un système complexe, ainsi que pour la publication des décrets de la « loi Taquet » pour l'accompagnement des jeunes de l'ASE entre 18 et 21 ans. La ministre de la santé a promis une loi « au sens large » sur la protection de l'enfance, je me mobiliserai pour que ce travail aboutisse.



Manifestation avec la secrétaire générale de la CGT Sophie Binet et ma collègue sénatrice écologiste Raymonde Poncet-Monge

Non au travail le 1er mai !

Le 1er mai n'est pas un simple jour férié. C'est une conquête sociale issue de plus d'un siècle de luttes ouvrières. Depuis plus de 140 ans, ce jour est libéré du travail afin de célébrer, de défendre et de revendiquer nos droits. Mais cet acquis est menacé. Une proposition de loi soutenue par Laurent Wauquiez et Gabriel Attal a tenté d'élargir à de nombreux secteurs la possibilité de faire travailler les salarié.es le 1er mai. Face à la mobilisation syndicale, le Gouvernement a reculé, avant de proposer un autre texte, centré sur les fleuristes et les boulangeries artisanales.

Mais ce texte flou permettra aux grandes chaînes de boulangerie d'ouvrir et le « volontariat » des salarié.es est loin d'être réel, tant la pression des patrons et les difficultés financières les forceront à accepter. Surtout, nous craignons un élargissement progressif, comme pour le travail le dimanche. Avec les syndicats, les groupes de gauche du Sénat se sont donc pleinement mobilisés pour bloquer ce texte, malheureusement adopté. La bataille se poursuivra à l'Assemblée nationale pour défendre bien plus qu'un jour férié, une certaine idée du travail et du progrès social.

Pérennisation des Territoires zéro chômeurs longue durée

Expérimentés depuis 10 ans, les Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) ont à nouveau été prolongés début juin. Partout, cette expérimentation a démontré sa pertinence : en brisant la chaîne du chômage longue durée, elle permet la réinsertion de personnes éloignées de l'emploi et souvent marginalisées par la société.



Rencontre avec les acteurs isérois de la solidarité

J'ai pu m'en rendre compte en échangeant avec les acteurs et actrices d'Ulisse Solidarité à Echirolles et le collectif Isère droit à l'emploi. Malheureusement, la droite sénatoriale compromet le futur de cette expérimentation en permettant aux Départements de se désengager financièrement de ce dispositif, alors que son coût reste modeste et qu'il s'agit d'une compétence majeure des Départements. J'ai exprimé ma déception sur ce point, la proposition de loi telle qu'elle a été votée par le Sénat perdant non seulement son sens politique mais aussi son utilité.

FIN DE VIE : OUI À UN NOUVEAU DROIT STRICTEMENT ENCADRÉ

Avec trois lectures au Parlement et un vaste débat de société qui a questionné chacun.e dans son rapport à l'intime et à la mort, le texte sur la fin de vie a été un moment marquant de 2026. **Favorable à ce nouveau droit, j'ai été très vigilant sur les conditions à remplir pour y accéder.**



Après la promesse d'Emmanuel Macron en 2017 et une Convention citoyenne en 2022-2023, le Parlement a débattu plusieurs fois cette année de l'aide à mourir et des soins palliatifs. Des sujets qui touchent à l'intime et à des questions éthiques fondamentales, qui renvoient chacune et chacun à son histoire personnelle et à ses convictions profondes, parfois religieuses, et qui nous obligent à un débat rigoureux. Avant de me positionner, j'ai pris le temps d'entendre tous les points de vue : associations, citoyen.nes et professionnel.les de santé.

Si le développement des soins palliatifs fait consensus et a été voté à la quasi-unanimité, aucun financement n'a été prévu en raison de l'opposition regrettable des Républicains. Concernant l'aide à mourir, je mesure pleinement les peurs qu'elle suscite, notamment la crainte que des personnes fragiles ou en grande souffrance soient incitées à recourir à l'aide à mourir. Mais ce n'est absolument pas ce que nous défendons, ni ce que prévoit ce texte.

La version votée par l'Assemblée me semble bien équilibrée : elle permet à des personnes adultes de mettre fin à leur jour uniquement si leur pronostic vital engagé de manière irréversible, si elles présentent une souffrance physique et/ou psychologique réfractaire aux traitements, leur consentement doit être réitéré à plusieurs reprises et peut être retiré jusqu'au dernier moment. Toute la procédure se fait sous la supervision d'un.e médecin, pour lesquels une clause de conscience existe. S'il ou elle ne souhaite pas procéder à cette aide à mourir, il ou elle devra transmettre le patient à un confrère ou une consoeur.

Cette procédure dûment encadrée a pourtant été rejetée en bloc par la droite sénatoriale, qui a vidé le texte de sa substance, avant de le rejeter à trois reprises. Pour ma part, j'ai voté pour, considérant cette version aboutie. Finalement, l'Assemblée nationale l'a définitivement adopté mi-juillet. Ce nouveau droit répond enfin à une demande citoyenne et associative de longue date et constitue une avancée importante.



DÉFENSE DES LIBERTÉS : UN COMBAT PERMANENT

En France, la tendance est au recul des libertés, à la montée de l'autoritarisme et des idées fascistes. Face à ce péril, je me mobilise sans relâche contre les propos nauséabonds dans le débat public et les lois liberticides. J'ai ainsi dénoncé l'hommage du Sénat à Quentin Deranque : si personne ne doit mourir pour ses idées, la République ne peut honorer un néo-nazi dont les convictions sont aux antipodes de nos principes fondamentaux.



« LA BANALISATION DE L'EXTRÊME DROITE ATTEINT UN POINT DE BASCULE »

Pacte asile immigration : danger pour les droits fondamentaux

En vigueur depuis juin 2026, le Pacte européen sur l'asile et la migration durcit considérablement la politique migratoire en généralisant les procédures d'asile aux frontières, l'allongement des délais de détention, le fichage dès l'âge de 6 ans et le transfert des demandeur.euses d'asile vers des pays tiers pendant l'examen de leur dossier. Soutenu par la droite, l'extrême droite et une partie du bloc central, ce texte remet en cause le droit d'asile garanti par la Convention de Genève et la Constitution française. Je m'oppose à cette réforme, qui stigmatise les migrants et a été mise en œuvre par ordonnances, sans débat parlementaire.

Amalgames islamophobes et attaque des associations : non à loi Retailleau

En mai, le Sénat a adopté une proposition de loi liberticide et dangereuse de Bruno Retailleau sur « l'entrisme islamiste ». Un mot d'ordre qui fait suite au très mauvais rapport sur les Frères musulmans – truffé d'erreurs, d'approximations et d'amalgames et sans sources fiables – et qui a abouti à un texte remettant en cause les libertés associatives de la loi de 1901. J'ai dénoncé avec force cette attaque et la stigmatisation de nos compatriotes musulman.es.



COLLOQUE AU SÉNAT SUR L'ACCÈS AU DROIT AU TRAVAIL DES PERSONNES ÉTRANGÈRES



Droits au travail des personnes étrangères

De nombreuses personnes étrangères ont de graves difficultés administratives pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour ou leur autorisation de travail, avec des conséquences lourdes sur leur emploi, leurs ressources et leur accès au logement, tout en fragilisant également les employeurs. J'interviens régulièrement auprès de la préfecture de l'Isère pour dénoncer ces dysfonctionnements et défendre les droits des personnes concernées. J'ai organisé en janvier 2026 un colloque sur le sujet au Sénat, qui a fait émerger plusieurs solutions : garantir un accès effectif au travail, soutenir les initiatives locales d'insertion, créer un titre de séjour pluriannuel unique, et renouveler automatiquement les titres pluriannuels, sauf décision motivée de l'administration.



Visite de la prison de Saint-Quentin-Fallavier

INTERNATIONAL : AGIR POUR LA PAIX ET LA SOLIDARITÉ NORD-SUD



Discours du président de la République à Varcès

Pour faire des économies en mutualisant matériel, troupes et compétences, il nous faut avancer vers une défense européenne. Cela va de pair avec le besoin de nous émanciper des États-Unis, qui nous traitent en vassaux plus qu'en alliés.

Enfin, la défense n'est pas qu'une question militaire. Il s'agit aussi de renforcer notre indépendance énergétique pour arrêter de financer nos adversaires et notre cohésion sociale pour résister aux ingérences étrangères. Cela implique la justice fiscale et la préservation des libertés. A l'inverse, la LPM crée un état d'alerte de sécurité nationale remettant en cause nos droits et libertés. Même si je souhaite des moyens supplémentaires pour nos armées, j'ai donc voté contre ce projet de loi.



**LOI DE PROGRAMMATION
MILITAIRE : QUIPROQUO
BUDGÉTAIRE ET RISQUES
POUR NOS LIBERTÉS !**

Alors que la guerre en Ukraine se poursuit, le Moyen-Orient s'embrace sous les coups des pyromanes Netanyahu et Trump. Dans cette période de grandes tensions, il faut à la fois renforcer notre défense pour nous protéger de l'appétit des empires et œuvrer à la paix par la diplomatie et par la solidarité internationale.

Loi de programmation militaire :

Adoptée en 2023, la loi de programmation militaire (LPM) prévoit une hausse de plus de 100 milliards d'euros d'ici à 2030 du budget des armées pour répondre aux nouvelles menaces : espace, cybersécurité, drones et guerres de haute intensité. Cette année, le Gouvernement l'a actualisé pour ajouter 36 milliards supplémentaires au budget de la Défense d'ici 2030.

Si je partage la nécessité d'un renforcement de notre armée, j'ai de nombreux désaccords avec le Gouvernement. En l'absence de mise à contribution des plus aisés, ce qui pose un vrai problème de justice fiscale, cet effort important pour le budget des armées se fera au détriment des autres budgets de l'État.

Porte-avions Charles de Gaulle



À quand des actions concrètes pour la Palestine ?

Face à la situation catastrophique à Gaza et à l'embrasement du Liban et de l'Iran causé par Benjamin Netanyahu et Donald Trump, l'inaction de la France est coupable. Certes, Emmanuel Macron a enfin reconnu l'État de Palestine en septembre 2025, mais encore faut-il qu'il ait les moyens d'exister. J'ai donc interpellé le Gouvernement à de multiples reprises cette

année encore pour exiger des actes forts : suspension de l'accord commercial UE-Israël, application des mandats d'arrêts de la CPI, présence d'observateurs internationaux dans les prisons de Tsahal, ouverture d'une ambassade en Palestine et bien sûr embargo, sur les exportations d'armes vers Israël. Alors que Gaza est toujours ravagée par les bombes, la famine et la maladie, les flottilles humanitaires doivent pouvoir apporter des vivres et du matériel de soin. J'ai dénoncé la faible réaction de la France face aux tortures des militant.es de ces flottilles, arrêtés illégalement dans les eaux internationales.

Je demande un corridor humanitaire protégé militairement vers Gaza.

Ma détermination pour la paix et une solution à deux États reste totale.



**PROTÉGEONS
LA FLOTTILLE
DE LA LIBERTÉ
POUR GAZA !**



Déplacement au Kazakhstan et en Ouzbékistan

Au mois d'avril, j'ai pris part à un déplacement de la commission des Affaires étrangères en Asie centrale, au Kazakhstan et en Ouzbékistan. Un voyage très enrichissant qui a permis d'échanger sur des problématiques communes comme les territoires de montagne et le développement des énergies renouvelables. Nous avons aussi abordé le contexte géopolitique, alors que ces ex-Républiques soviétiques se détachent peu à peu de l'orbite russe et renforcent leurs liens avec l'Union européenne.



L'aide publique au développement sacrifiée !

L'aide publique au développement (APD), c'est-à-dire l'aide financière allouée aux pays à revenu faible ou intermédiaire, est un outil majeur de notre diplomatie. Alors que Donald Trump a démantelé l'USAID et que la situation humanitaire est dramatique dans de nombreux pays (Palestine, Soudan, RDC...), le Gouvernement a tronçonné les budgets de l'APD : - 59% entre 2024 et 2026 ! Cet affaiblissement a des conséquences directes sur le terrain, avec une baisse de l'aide humanitaire et des projets menés dans les pays du Sud, mais aussi une perte d'influence diplomatique de la France. Après la loi de 2021, pour laquelle je m'étais beaucoup battu, qui avait acté une trajectoire à la hauteur, financée via des taxes augmentées sur les transactions financières, ce recul de l'APD est dramatique. Je l'ai réaffirmé à plusieurs reprises, notamment durant un débat que nous avons demandé au Sénat, où j'ai dénoncé la transformation de l'Agence française de développement en simple agence bancaire.

MON ÉCOSYSTÈME

COMITÉ SÉNATORIAL:

Depuis 2017, un comité sénatorial, lieu de dialogue et d'expression de toutes les sensibilités politiques citoyennes, écologistes et de gauche, me permet d'exercer mon mandat dans un cadre collégial. Fort de propositions et d'arguments sur des sujets pas toujours consensuels, c'est un espace constructif et indispensable au lien entre le local et le national. La présence d'élu.es du bloc communal, de la Région et du Département permet également de travailler en lien étroit avec l'action des collectivités locales et de fédérer les énergies pour une action territoriale amplifiée.

FRAIS DE MANDAT:



Conformément à mes engagements, mes frais de mandats sont publics depuis le premier jour et chacun peut vérifier l'usage des moyens qui sont mis à ma disposition par le Sénat.

L'occasion de rentrer dans mon quotidien et de comprendre certains de mes choix.

COLLÈGE D'ÉLU.ES

En parallèle du comité sénatorial, nous souhaitons fédérer de manière plus large et plus ample les élu.es isérois.es qui conduisent des politiques de justice sociale et de transformation écologique. Dans ce contexte de montée de l'extrême droite et de durcissement des forces conservatrices, il nous apparaît plus que jamais nécessaire d'unir les forces de progrès. Nous mettrons donc prochainement en place un collège d'élu.es sous forme associative, qui renforcera les liens entre élu.es de sensibilités proches sur tout le département et de construire des propositions législatives ensemble, en partant du terrain.



Retrouvez toute mon actualité et abonnez-vous à ma newsletter sur :

www.guillaume-gontard.fr



MON ÉQUIPE



**FABIEN
DUQUESNE**

Paris/Isère

F.DUQUESNE@CLB.SENAT.FR

Formation en Histoire et Sciences politiques. Exerce en tant que collaborateur parlementaire depuis 14 ans, à l'Assemblée nationale puis au Sénat. Il m'accompagne depuis le début de mon 1er mandat de sénateur ainsi que dans mes fonctions de président de groupe.



LILI BEHIELS

Permanence
parlementaire
en Isère

L.BEHIELS@CLB.SENAT.FR

Formation en Droit public et international et en Langues Étrangères Appliquées. Après plusieurs stages en Italie et un passage au Département de l'Isère, elle a travaillé comme juriste à la mairie de Grenoble avant de rejoindre l'UGA et de coordonner le dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles. Elle a rejoint l'équipe de Guillaume Gontard en août 2024.



**WILLIAM
BOUCHARDON**

Bureau au Sénat

W.BOUCHARDON@CLB.SENAT.FR

Formation en Sciences Politiques. Passé par différentes expériences dans le milieu du journalisme, il a effectué un stage au sein du cabinet du maire de Grenoble, puis à la permanence parlementaire de Guillaume Gontard avant de rejoindre définitivement l'équipe. Après deux ans à Grenoble, il exerce désormais depuis 2023 à Paris, tout en continuant à suivre les dossiers isérois.

Permanence parlementaire

20 rue Emile Gueymard – 38000 Grenoble

Tél. 04 38 86 28 74

| g.gontard@senat.fr |

Bureau au Sénat

15 rue de Vaugirard – 75006 Paris

Tél. 01 42 34 39 60